Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le 27/10/2023
ID : 040-214001554-20231026-231026H1470H1-AR

Commune de Linxe

DECISION DU MAIRE

N° DEC202310-006 - Virement de crédits

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération numéro DEL20230324-005 du Conseil Municipal du 24 mars 2023 portant sur la fongibilité des crédits,

Considérant les travaux en cours à la salle des fêtes et la nécessité d'équiper les bâtiments publics en matériels peu énergivores.,
Considérant les devis présentés pour équiper la salle des fêtes d'un chauffage,

DECIDE
ARTICLE 1 -:
De diminuer en dépenses, l'opération 2307 bâtiment route de l'océan - 50 000€

ARTICLE 2 -.
D'augmenter en dépenses, l'opération 2306 rénovation salle des fêtes + 50 000€

Signé le 26 octobre 2023

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.»